

AR Prefecture

063-216304337-20231118-42_2023-DE
Reçu le 27/11/2023
Publié le 27/11/2023

COMMUNE de TORTEBESSE

Nombre de membres :
Afférents au conseil Municipal : 7
En exercice : 7
Qui ont pris part à la délibération : 7
Dont pouvoirs : 0

L'an **deux mil vingt-trois, le dix-huit novembre**, le Conseil Municipal de la commune de **TORTEBESSE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme BONY Yannick, Maire**

Étaient présents : ARNAUD Michel, Yannick BONY, Gilles BOULAY, Pierre GIACOMELLO, BORDERIE Fabrice, LAFONT Marie-Pierre, Danielle ROUX.

Étaient absents excusés :

Secrétaire : Mme LAFONT Marie-Pierre

Délibération 42/2023 :

Objet : Mise à blanc de la parcelle 17 et des épicéas malades de la parcelles18

Mr Michel ARNAUD et Pierre GIACOMELLO en charge de la gestion des bois sur la commune de Tortebesse ont indiqué que la parcelle 17 et une grande partie de la parcelle 18 sont atteints de la maladie des épicéas.

Mme le Maire propose qu' afin de limiter la propagation de la maladie qu'il est nécessaire de mettre à blanc la parcelle 17 et de couper tous les épicéas malades de la parcelle 18.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité accepte la proposition de Mme le Maire.

Y. BONY

